

Gland, le 7 décembre 2020

Rapport de la Commission des finances Préavis municipal n° 85 relatif au budget de l'exercice 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GdG ; 1 ^{er} membre & rapporteur
M.	Georges Grandjean	GdG
M.	David Biemmi	GdG
M.	Jérôme Frachebourg	GdG
M.	Éric Dällenbach	PLR
M.	Rasul Mawjee	PLR
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-POP
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-POP
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie les 16, 19, 26, 30 novembre et les 3 et 7 décembre 2020

Excusés

Le 16 novembre : David Biemmi

Le 19 novembre : Georges Grandjean

Le 30 novembre : David Biemmi

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient M. Gilles Davoine, Municipal des finances et M. Julien Ménoret, boursier communal présents lors de la séance du 21 novembre. Ils ont répondu avec beaucoup de précisions et de transparence à nos questions.

Préambule

La Commission des finances précise que le Conseil Communal vote uniquement le budget. Les dépenses prévues dans le plan des investissements ne seront votées que lorsque la Municipalité présentera les préavis en relation avec les différents objets.

Pour la troisième année consécutive, la Municipalité présente un budget fortement déficitaire. Pour l'année 2021 l'excédent de charges sur les recettes s'élève à CHF 3'304'390.- et une marge d'autofinancement faible de CHF 2'472'000.- en légère progression par rapport à 2020 mais parmi les plus faibles de ces 10 dernières années.

Ce déficit peut être qualifié de structurel et la Municipalité compte sur la réforme de la péréquation ainsi que l'amélioration des recettes fiscales liées à l'arrivée de nouveaux habitants et commerces à La Combaz pour le combler à moyen terme.

Informations

Maîtrise des charges : la Municipalité gère directement les natures 30 et 31 et il faut remarquer que celles-ci sont en hausse de +4.35% quand les revenus des impôts sont prévus stables à +0.31%. De plus, certains postes comme le renouvellement des véhicules et le renouvellement du matériel scolaire sont sortis du budget et nous ont été présentés sous forme de préavis. Nous devons donc nuancer l'affirmation Municipale : *A chaque étape de l'élaboration du budget, la Municipalité a dû faire des choix importants afin de maintenir les charges de la Commune en adéquation avec ses revenus prévisibles.*

Cohésion sociale et péréquation : Les négociations avec le Canton au sujet de la reprise de la cohésion sociale (anciennement facture sociale) sont terminées et ne se sont avérées pas aussi favorables aux communes qu'espéré. Au lieu de voir une diminution de la participation communale, il n'y aura qu'une diminution de l'augmentation de celle-là et donc pas d'effet visible sur le budget. Par contre l'adoption par l'UCV de la proposition du Conseil d'État sur la cohésion sociale permet de continuer le travail sur la péréquation. Les nouvelles règles devraient tenir compte des charges inhérentes aux centres urbains (culture, sport, garde des enfants, mobilité etc..) et devraient avoir un effet positif sur notre participation. L'horizon pour la mise en œuvre est vers 2023.

Résultat et capacité d'autofinancement : au cours de cette dernière année, certains postes du budget de type investissement ont été, à juste titre, présentés sous forme de préavis. Nous pensons au renouvellement du parc de véhicules, du matériel scolaire et des frais du DISREN. Par ailleurs certains éléments ont impacté positivement les charges, comme une baisse des frais refacturés par le RAT ou les indemnités pour les lignes régionales. Ces éléments représentent un montant de plus d'un million de francs et malgré le message de maîtrise des charges, l'effet ne se fait pas sentir sur les comptes.

La Municipalité nous répond : *les économies susmentionnées ont été compensées par des augmentations de charges sur d'autres postes. On peut notamment mentionner une augmentation de la masse salariale (traitements et charges sociales) de CHF 758'980.-, les achats de biens, services et marchandises croissent également de CHF 200'700.-. Une fois de plus, la péréquation pèse sur les comptes par rapport au budget 2020 (CHF + 433'200.-, dont CHF 509'000.- rien que pour la participation à la cohésion sociale). Les contrats de maintenance informatique augmentent aussi fortement (CHF 170'700.-), cela est principalement dû au projet « Admin 2.0 ». Ces montants compensent à eux seuls les économies réalisées sur les postes mentionnés.*

Revenus : le COVID-19 a été intégré dans les prévisions au niveau des recettes fiscales comme suit : *nous tablons sur une baisse des compléments en 2021 des taxations définitives 2020 à cause de la pandémie qui a durement touché certains secteurs économiques, qui sera partiellement compensée par un maintien des acomptes grâce à la reprise économique espérée en 2021 et la légère hausse de la population attendue. L'approche reste prudente.*

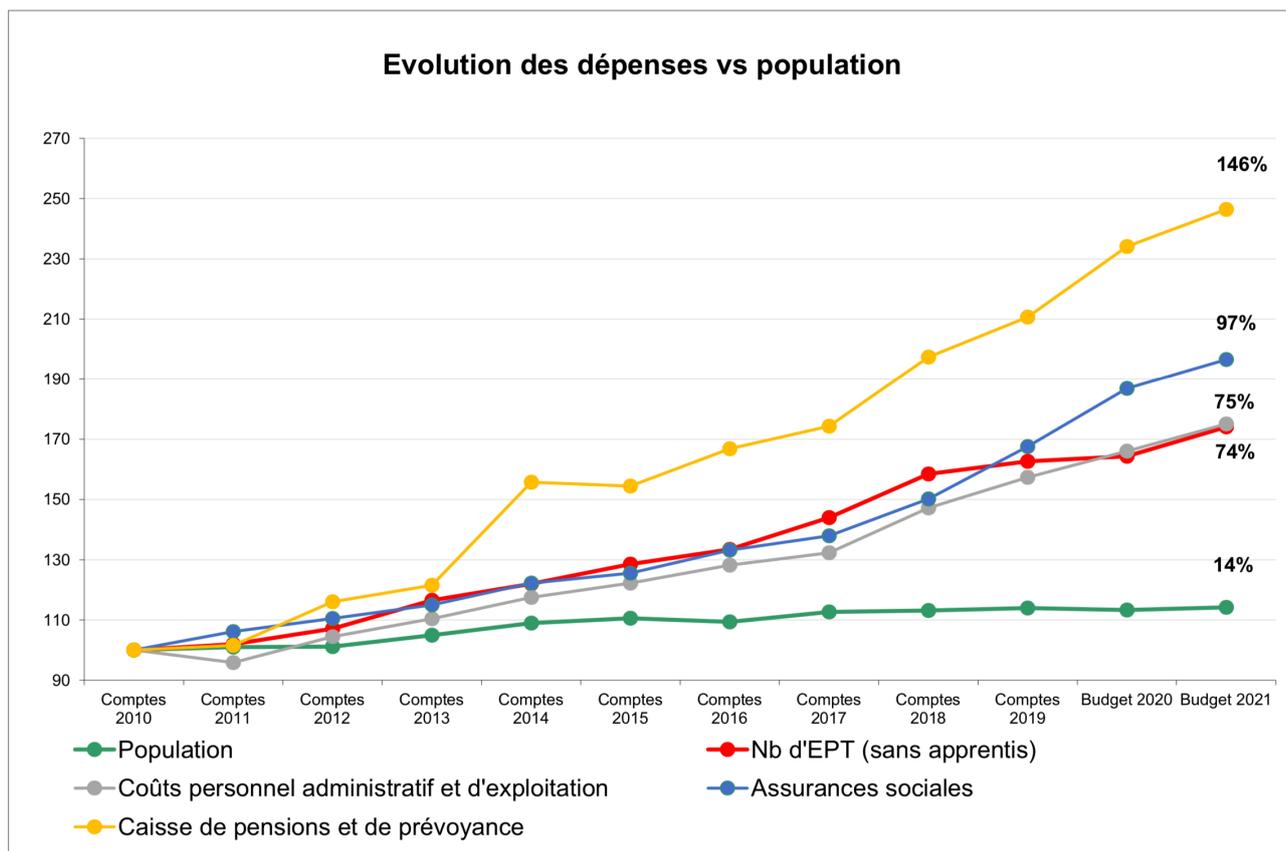
Personnel communal : Après une accalmie l'année passée, la Municipalité revient à la charge avec la création de nouveaux postes et l'augmentation du temps de travail de certains collaborateurs au sein de l'administration. Les ETP vont ainsi croître de 5.44, répartis sur 14 postes ; il se dégage une impression de saupoudrage, que toutes les demandes ont été satisfaites, sans procéder à un arbitrage.

Au cours des 6 dernières années les frais de personnel ont augmenté de 38%. Pendant quelques années, la justification en était un effet de rattrapage, l'administration étant sous dotée suite à l'explosion du nombre d'habitants. Maintenant il faut améliorer les prestations aux citoyens.

La COFIN doit constater que sur la même période, la population a crû de 5.8%. Contrairement au message du préavis, les charges du personnel budgétées en % des recettes fiscales budgétées sont en croissance cette année ; l'évolution depuis 2016 est de 25.8% à 30.2%. (N.B. L'échelle de droite du tableau p.13 est décalée.)

La COFIN est d'avis que la création de certains nouveaux postes est prématurée, les justifications se trouvent dans le détail des dicastères et des amendements sont proposés en fin de rapport.

Afin d'illustrer encore un peu notre propos, nous avons réactualisé le graphique d'évolution des dépenses liées au personnel comparé à la population.



Analyses des dicastères dans le détail :

1- Administration générale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2017.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	7'427'084	609'865	6'817'219
Comptes 2018	8'364'271	670'237	7'694'034
Comptes 2019	9'133'202	1'888'228	7'244'974
Budget 2020	9'824'070	805'700	9'018'370
Budget 2021	9'568'920	915'800	8'653'120
<i>Evolution 2020-21</i>	-2.59%	+ 13.6%	- 4.05%

110.3011.00 Traitement collaborateur administratif +CHF 39'650.-

La COFIN est d'avis qu'il y a lieu de renoncer à engager cette personne. Il y a d'autres moyens qui pourraient être mis en œuvre afin d'organiser au mieux les agents au SPOP. Notamment de mieux fixer les vacances et renvoyer plus d'appelants sur le site internet (0.5 EPT). Par ailleurs le projet Admin 2.0 était censé amener une meilleure productivité dans les services et il nous semble qu'il faut attendre que ce projet déploie ses effets.

110.4272. Plan de mobilité +CHF 80'000.-

Le plan de mobilité du personnel, d'une part et le plan de mobilité de la Ville, d'autre part, sont gérés par le Secrétariat du Service de la population et non par le groupe des ASP. Les comptes de dépenses et de revenus liés au plan de mobilité seront donc transférés du secteur 615 "Sécurité publique" vers le secteur 110 "Secrétariat du Service de la population."

111.3011. Traitements secrétariat municipal +CHF 120'000.-

La hausse de la ligne des traitements du secteur 111 est majoritairement imputable aux ajustements de taux d'activité et du nouveau poste créé, mais également à d'autres effets : 1) départ en retraite au 31 mars 2020 mais traitement maintenu au budget 2020 toute l'année ; partiellement compensé par 2) transfert de l'assistante promotion économique du secteur 110 en 2020 vers le secteur 111 dès 2021 et augmentations de salaires des collaborateurs existants.

La COFIN n'est pas d'accord avec cette nouvelle attribution. Il conviendrait d'abord d'évaluer précisément les tâches, d'autant plus qu'il est prévu de faire appel à un prestataire externe pour établir la nouvelle stratégie de communication. (0,7 EPT)

150.3011 Bibliothèque +CHF 62'500.-

La hausse de la ligne des traitements du secteur 150 est majoritairement imputable à l'ajustement du taux d'activité d'une collaboratrice ainsi qu'à d'autres effets : 1) engagement d'une collaboratrice en 2020 avec un salaire supérieur à sa remplaçante ; 2) erreur dans le budget 2020 car le salaire de référence d'une personne a été pris avec un taux d'activité temporairement augmenté ce qui a biaisé les estimations. Le salaire des collaborateurs existants a également augmenté.

La COFIN n'est pas d'accord avec ce nouvel engagement. L'engagement pourrait être retardé et nous devrions attendre la mise en route du projet de nouvelle bibliothèque. (0,4 EPT)

152.3102 Promotion des événements culturels +CHF 20'000.-

Les CHF 20'000.- servent à financer les activités. Comme indiqué dans les remarques complémentaires. L'objectif du projet l'été en Ville est d'étendre le concept de l'été à la Falaise sur différentes places en Ville, pour irriguer les quartiers d'activités ponctuelles, et contribuer à cette mise en vie et mise en valeur des places publiques qui vont être réaménagées courant 2021. Il s'agit en cela de poursuivre des projets de culture mobile, d'animer les quartiers, et de créer des liens entre eux et ce en collaboration avec différents Services de l'Administration. Le programme sera élaboré à partir de janvier 2021.

Nous ne contestons pas cette demande faite par la Municipalité.

190.3151 Contrats de maintenance +CHF 170'000.-

Le préavis No 67 du 14 mai 2020 prévoyait Fr. 162'000.-

Les variations du budget 2021 par rapport au budget 2020 sont listés et commentés ci-après.

190.3151.00 Contrats de maintenance			
001	DAREST - Administration serveurs et réseaux	8'079.00	
002	T2i - Citizen pour utilisation partielle	-14'892.77	
003	Geoconcept	-1'086.30	
008	Maintenance annuelle Adequasys (Portail-RH)	5'738.26	
011	InfoBril	1'005.40	
027	028 Licence ARCHICAD / SBU	-7'705.94	
028	029 Licence MyPortail	11'700.00	Préavis Crédit complémentaire 2020
032	033 Proconcept, Nest et Guichet virtuel	90'815.28	
033	034 M-Files - Gestion électronique des documents	40'578.00	
034	035 Gestion électronique des accès aux bâtiments	6'600.00	
035	036 Logiciel de gestion des affichages dynamiques	5'385.00	Préavis 67 ADMIN 2.0 - 14.05.2020
036	037 Licences MS-Project	3'435.00	166'182
037	038 Maintenance Géoportail régional - CartoLaCôte	17'096.00	
038	039 Maintenance du Serveur de test - ESX GEN6	2'273.00	
	Autres	1'680.07	
		170'700.00	

Commentaires sur les sous comptes :

- 001 : gestion de 5 serveurs virtuels supplémentaires (ERP, GED, SIE pour groupe eau) : 5 x ~CHF134.- /mois = CHF 8'080 ;

- 002 : réduction des coûts de licence Citizen pour utilisation. CHF 22'810.- en 2020, moins CHF 7'920.- pour la licence restante = CHF -14'900.- ;
- 003 : adaptation selon facture 2020 ;
- 008 : augmentation de CHF 5'700.- due au passage à la gestion de plus de 100 collaborateurs (augmentation annuelle déjà payée en 2020, non budgétée) ;
- 011 : adaptation selon facture 2020 (les PC et téléphones des concierges sont maintenant aussi désinfectés) ;
- 028 : achat du logiciel en 2020, ne reste que la partie maintenance pour 2021 ;
- 029 : licences MyPortail supplémentaires pour les établissements de Grand-Champ et des Tuilières (demandé sur crédit complémentaire en 2020) ;
- 033-039 : Admin 2.0, plus l'augmentation imprévue des licences Proconcept annoncées en septembre 2020 (CHF +4'021.-).

2- Finances

Le tableau suivant présente l'évolution des comptes et budgets de ce dicastère depuis 2017.

Pour les finances :

Finances	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	14'389'388	50'197'697	35'808'309
Comptes 2018	17'008'307	56'460'358	39'452'051
Comptes 2019	17'737'808	70'711'547	52'973'738
Budget 2020	16'831'420	54'821'450	37'990'030
Budget 2021	16'924'800	55'415'400	38'490'600
Évolution 2020-2021	+0.55%	+1.08%	+1.32%

Pour le détail des impôts :

Impôts	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	1'876'750	46'799'176	4'4922'426
Comptes 2018	923'931	47'081'342	46'157'411
Comptes 2019	1'083'192	61'386'482	60'303'290
Budget 2020	690'000	43'769'000	43'079'000
Budget 2021	925'000	46'010'000	45'085'000
Évolution 2020-2021	+50.4%	+0.78%	+0.10%

200.4901.00 Imputations - Gestion eau-égout -CHF 81'800.-

Suite à l'Interpellation de M. Patrick Messmer, les imputations des frais internes pour la gestion des eaux et égouts ont été revues en 2021 afin de mieux refléter les charges observées.

210.3301.00 Créances et débiteurs (défalcations) +CHF 316'000.-

La provision pour débiteurs douteux « impôts » constitue une réserve suffisante mais lors du bouclage 2019 et à la lecture des rapports mensuels 2020 de l'ACI, le montant des défalcations était très supérieur au budget 2020. Dès lors, le budget 2021 a été adapté sur une moyenne effective des années 2015 à 2019.

210.4012.00 PM – Capital -CHF 205'000.-

Le montant des impôts a été adapté à la situation réelle à fin août 2020.

210.4370.00 Amendes soustraction impôts sur les donations

Pas d'amende extraordinaire prévue à l'instar de l'exercice 2019.

230.3303.00 Amortissements du patrimoine financier -CHF 306'320.-

La valeur vénale du patrimoine financier excède largement sa valeur nette comptable. La grande majorité du patrimoine financier communal est constitué de terrains, plus accessoirement de quelques bâtiments. Sur le long terme, les terrains perdent rarement de la valeur et ont plutôt tendance à s'apprécier.

230.3311.00 Amortissements du patrimoine adm. - Génie civil -CHF 201'100.-

Des crédits d'étude ont été clôturés ainsi que la durée d'amortissement de crédits d'étude a été ajustée, suite à la validation par le Conseil Communal du préavis concernant le crédit d'investissement le concernant.

230.3314.00 Amort. subv. d'invest. à des associations de communes -CHF 35'700.-

Le crédit d'investissement pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015 : CHF + 35'684.- ayant finalement été facturé par la région Nyon, le montant de l'amortissement a été adapté et sera comptabilisé dès 2021.

3- Bâtiments et urbanisme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2017

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	2'627'577	1'713'903	-913'674
Comptes 2018	2'630'810	1'723'093	-907'717
Comptes 2019	3'233'652	1'822'251	-1'411'401
Budget 2020	3'768'220	2'396'600	-1'371'620
Budget 2021	4'097'520	2'549'500	-1'548'020
Evolution 2020-21	+8.74%	+6.38%	+12.86%

Les totaux des charges et des revenus de ce dicastère présentent les variations suivantes entre les budgets 2020 et 2021 :

- augmentation des charges de CHF 329'300.- (+ 8.74%) ;
- augmentation des revenus de CHF 152'900.- (+ 6.38%).

Évolution des charges

La répartition de l'augmentation des charges de CHF 329'300.- entre les différents secteurs « Administration », « Bâtiments » et « Urbanisme » est explicitée dans le tableau suivant :

Secteur	Rubrique	Variation		
Administration	30	+ 121'660.-	+ 10.15%	
Bâtiments	35	+ 191'140.-	+ 7.82%	
dont	<i>Bâtiments patrimoine administratif</i>	<i>350</i>	<i>+ 104'890.-</i>	<i>+ 4.47%</i>
	<i>Bâtiments patrimoine financier</i>	<i>351</i>	<i>+ 86'250.-</i>	<i>+ 91.46%</i>
Urbanisme	36	+ 16'500.-	+ 12.99%	
Total	3	+ 329'300.-	+ 8.74%	

L'augmentation des charges du **secteur 30 « Administration »** de CHF 121'600.- (+ 10.15%) est principalement due à la création du poste d' « Assistant(e) à la Déléguée à l'urbanisme ». Ce nouveau poste de 1.0 EPT engendre une augmentation de CHF 87'800.- (+ 9.78%) des charges du compte 300.3011.00 « Traitements » ainsi qu'une augmentation proportionnelle des autres comptes en lien avec les charges salariales.

Pour ce qui est du **secteur 35 « Bâtiments »**, dont les charges augmentent de CHF191'140.- (+ 7.82%), il convient de signaler l'impact de l'acquisition de l'immeuble du WWF sur ces dernières. Cet impact se monte à CHF 95'150.-, se répartissant à raison de CHF 28'200.- pour le secteur 350 « Bâtiments patrimoine administratif » et CHF 66'950.- pour le secteur 351 « Bâtiments patrimoine financier » (pour le détail des différents comptes impactés se référer à la page 73 du préavis municipal relatif au budget de l'exercice 2021).

A signaler également, l'augmentation de CHF 68'000.- (+ 9.7%) du compte 350.3141.00 « Entretien des bâtiments ». Cette augmentation est due à l'augmentation du parc immobilier communal (agrandissement des Perrerets, acquisition de l'immeuble du WWF et du bâtiment A5.4 de La Combaz).

Cette hausse est cependant à relativiser au regard d'une comparaison rétrospective sur les montants budgétés et réels consacrés à l'entretien des bâtiments au cours de ces 10 dernières années. Cette comparaison permet d'observer une stabilité globale de ces charges (le tableau ci-dessous a été fourni par la Municipalité dans le cadre de ses réponses aux questions de la COFIN).

Année	Budget	Réel
2021	768'000.00	
2020	700'000.00	614'011.74 au 20.11.2020
2019	727'600.00 *	807'536.75
2018	583'000.00	575'060.65
2017	740'000.00	732'458.27
2016	760'000.00	767'978.67
2015	760'000.00	778'613.03
2014	750'000.00	657'490.99
2013	750'000.00	823'337.12
2012	780'000.00	778'074.80
2011	780'000.00	732'536.23
2010	790'000.00	737'164.78

Concernant le **secteur 36 « Urbanisme »** qui voit ses charges progresser de CHF 16'500.- (+ 12.99%), il convient de mentionner l'augmentation de CHF 18'000.- (+ 900%) des charges du compte 360.3185.30 « Honoraires – Cité de l'Énergie », en lien avec le renouvellement du label « Cité de l'énergie en 2021. Le coût de cet audit budgété à CHF 20'000.- sera prélevé sur le fonds de réserve « Développement durable » et fait l'objet d'une imputation interne par le biais du compte 360.4902.00 « Imputations – Cité énergie (Développement durable) ».

Évolution des revenus

La répartition de l'augmentation des revenus de CHF 152'900.- entre les différents secteurs « Administration », « Bâtiments » et « Urbanisme » est explicitée dans le tableau suivant :

Secteur	Rubrique	Variation		
Administration	30	+ 2'200.-	n/a	
Bâtiments	35	+ 130'300.-	+ 5.94%	
dont	<i>Bâtiments patrimoine administratif</i>	<i>350</i>	<i>+ 20'300.-</i>	<i>+ 1.28%</i>
	<i>Bâtiments patrimoine financier</i>	<i>351</i>	<i>+ 110'000.-</i>	<i>+ 18.08%</i>
Urbanisme	36	+ 20'400.-	+ 10.12%	
Total	3	+ 152'900.-	+ 6.38%	

Le **secteur 35 « Bâtiments »** voit ses revenus augmenter de CHF 130'300.- (+ 5.94%). Il convient ici de mentionner la progression des revenus de CHF 19'950.- (+ 62.83%) du compte 350.3161.10 – « Loyer locaux – Paix 1 (UAPE) ». Cette hausse est due au fait que les loyers payés pour la location des locaux destinés à l'UAPE, rue de la Paix 1, comptabilisés sur le compte 350.3161.10 – « Loyer locaux – Paix 1 (UAPE) » sont dorénavant intégralement refacturés à la Fondation La Ruhe, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Le compte 350.4363.00 – « Remboursements dommages (accidents, vandalisme, ...) » voit ses revenus budgétés augmenter de CHF 38'500.-. Cette augmentation peut être qualifiée d'artificielle dans le sens où ce compte de revenu ne faisait pas l'objet d'une prévision budgétaire au cours des années précédentes. Le montant nouvellement budgété représente la moyenne des remboursements effectifs sur les 3 dernières années.

Enfin, suite à l'acquisition de l'immeuble du WWF, un nouveau compte 351.4231.60 « Location Bâtiments WWF » a été créé avec un montant de revenus locatifs budgété à CHF 100'000.-. Ce montant comprend le loyer annuel de CHF 75'000.- du locataire existant et CHF 25'000.- de nouveaux revenus locatifs estimés en lien avec la location de surfaces commerciales.

Le revenu budgété de CHF 524'500.- pour le compte 350.4341.10 - Taxe « Équipement communautaire » est quant à lui en légère diminution de CHF 12'800.- (- 2.38%) par rapport au budget 2020. Ce revenu est principalement lié au permis de construire des lots A9 et A10 du quartier de La Combaz. À noter que ce revenu fait l'objet d'une charge correspondante au compte 350.3818.00 – Attribution au fonds de réserve « Équipement communautaire ». Il n'en découle donc aucune conséquence sur le résultat budgétaire ; seule la marge d'autofinancement est influencée positivement.

Pour le **secteur 36 « Urbanisme »** voit ses revenus augmenter de CHF 20'400.- (+ 10.12%). Cette augmentation est due à l'imputation interne de CHF 20'000.- déjà signalée ci-dessus sur le compte 360.4902.00 « Imputations – Cité énergie (Développement durable) » en lien avec le renouvellement du label « Cité de l'énergie » en 2021.

4- Infrastructures et environnement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2017.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	6'400'194	3'463'940	-2'936'254
Comptes 2018	6'506'668	3'652'678	-2'853'990
Comptes 2019	7'293'907	4'219'207	-2'444'057
Budget 2020	8'067'580	4'849'850	-3'217'730
Budget 2021	8'087'990	4'660'950	-3'427'040
<i>Évolution 2020-21</i>	+ 0.25%	-4.05%	+6.50%

Les totaux de charges et de revenus de ce dicastère présentent très peu de variations entre les budgets 2020 et 2021 :

- les charges sont stables CHF +20'410.- soit + 0.25 %
- légère diminution des revenus CHF -188'900.-, soit 4.05 %

Ci-dessous quelques remarques sur les principaux changements :

400.3011.00 Administration / Traitements +CHF 121'400.-

0.5 EPT autorisé lors de l'acceptation du préavis 67/2020 (Admin 2.0) a été attribué à ce service.

L'accroissement des tâches administratives dues au grand nombre de projets gérés par le SIE est justifié pour la création d'un poste à 100 %. (+1 ETP)

430.3011.00 Service des routes (voiries) / Traitements +CHF 71'500.-

L'augmentation du nombre de manifestations pour lesquelles du matériel est mis à disposition, tout comme le développement territorial de la ville et la volonté d'améliorer la qualité du nettoyage des espaces publics et des bords de routes sont les arguments présentés pour justifier l'engagement d'un EPT supplémentaire au service de la voirie. La COFIN estime que cet engagement est prématuré, car l'organisation de manifestations sera très certainement fort réduite en 2021, le quartier de la Combaz n'est pas construit et les investissements consentis dans le parc des machines et véhicules doit permettre l'amélioration de la qualité des nettoyages des routes et places publiques sans l'engagement d'un employé supplémentaire. (+1 EPT)

430.3114.00 / Achats de machines et matériel d'exploitation -CHF 12'500.-

2021 étant la seconde année de mise en œuvre du préavis, il n'y a pas encore de répercussions significatives sur le budget général. Seuls sont pris en compte CHF 5'000.- économisés sur la location du robot de tonte et d'autres dépenses de moindres importances. Une diminution de CHF 7'000.- est également prévue sur le compte 430.3155.00 / Entretien des véhicules engins et accessoires.

Ordures ménagères

450.3188.00 Frais de transports & collectes -CHF 87'000.-

450.4818.00 Prélèvement au fonds de réserve -CHF 40'250.-

Le contrat de transport et collecte des déchets « porte à porte » a fait l'objet d'un appel d'offres public pour adjudger ces prestations dès 2021. Cette démarche, qui intègre la nouvelle organisation des tournées, permet une économie de CHF 87'000.-, d'où un prélèvement moins important dans le fonds de réserve.

Déchèterie

451.3526.00 Taxes d'éliminations +CHF 25'000.- de coûts supplémentaires.

451.4342.00 Ventes et redevances déchets -CHF 25'000.-

On constate une érosion des revenus issus de la vente de certains matériaux repris à la déchetterie.

450.3818.00 et 451.3818.00 Attribution et prélèvement au fonds de réserve

Selon la législation, les comptes 450 et 451 doivent être financés par le produit des taxes et équilibrés par des prélèvements ou des attributions au fonds de réserve déchets.

Une différence positive de CHF 23'150.- frs est comptabilisé dans le budget 2021, contre CHF 37'800.- dans le budget 2020.

Compte 452 – déchets particuliers

Ce compte présente un solde à charges de CHF 96'500.- frs. Il n'est pas financé par les taxes. Ces déchets proviennent essentiellement des balayures de routes, des poubelles publiques, ainsi que l'élimination de l'huile, des pneus et le transport des matériaux inertes. Les coûts de personnel sont mis à la charge du secteur des routes.

5- Instruction publique et cultes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2017.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	5'377'779	653'012	-4'724'767
Comptes 2018	5'221'926	643'059	-4'578'867
Comptes 2019	5'516'050	639'032	-4'877'018
Budget 2020	6'194'240	597'325	-5'596'915
Budget 2021	5'940'870	523'200	-5'417'670
<i>Evolution 2020-21</i>	- 4.09%	- 12.4%	- 3.2%

Le budget 2021 comparé à 2020, fait ressortir une diminution des charges de 4.09% et des revenus de 12.4%, essentiellement due au transfert de charges vers d'autres dicastères.

513.3163.00 Location portakabins Mauverney

La somme de CHF 24'000.- représente une prolongation de 6 mois de la période de location pour le premier semestre de l'année scolaire 2021-2022, soit les mois de juillet à décembre.

Pour information, le préavis 54/2019 prévoit la somme de CHF 96'000.- pour la location de portakabins, pour une durée de deux années scolaires, respectivement 2019-2020 et 2020-2021.

Selon la Municipalité, il n'avait pas été communiqué au moment du dépôt du préavis, que la durée de location se limiterait aux deux ans demandés, mais que ce laps de temps permettrait de présenter des perspectives pour la création de nouvelles classes sur les différents sites scolaires de la ville. En effet, les études ont bel et bien été présentées au Conseil Communal, mais à aucun moment il n'a été fait mention de la nécessité de garder les deux portakabins installés à Mauverney.

Nous n'avons pas reçu de réponses claires quant à la durée de prolongation prévue ni de vision sur l'occupation actuelle et prévisible des salles de classes des différents sites.

Par ailleurs la COFIN relève que le coût de location par module est nettement plus élevé que pour le site de Grand Champ.

Au vu des informations actuellement en notre possession, la COFIN recommande de refuser cette ligne de budget.

513.3312.00 Amortissement du collège de Perrerets

La somme de CHF 11'900.- est prévue pour le budget 2021, alors que la somme de CHF 194'350.- était prévue pour le budget 2020.

Les amortissements sur ce compte comprenaient deux préavis, qui ne concernaient pas le collège de Perrerets mais les collèges de Tuilières et de Mauverney.

Les amortissements liés à ces deux préavis ont été transférés sur leur compte d'amortissements respectifs, à savoir le 513.3312.20 et 513.3312.30.

L'amortissement lié uniquement au collège des Perrerets est identique au budget 2020.

513.3312.20 Amortissement du collège de Mauverney

Ce compte ne figure pas dans le budget 2020, car il s'agit d'un nouveau compte d'amortissement.

Il a été décidé de séparer les amortissements pour chaque collège en 2021, afin d'avoir une meilleure lisibilité des comptes d'amortissement.

Le préavis 54/2019 « *Demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la salle des maîtres, d'un vestiaire filles, d'une détection incendie, d'une commande de gong et la mise en conformité des garde-corps au collège de Mauverney A et B* » est alloué à ce compte.

526.3313.00 Amortissements matériel, mobilier, machines, véhicules

Il s'agit d'un nouveau compte d'amortissement pour le préavis 71/2020 « *Demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de 2 classes provisoires et de blocs sanitaires types « Portakabins » au collège de Grand-Champ* ».

Selon la Municipalité, ce compte a été créé afin d'avoir une meilleure lisibilité des amortissements dans les comptes et correspond au plan comptable vaudois.

526.3909.00 Imputations-Intérêts

Nous constatons une diminution des charges de CHF 32'050.00.- pour 2021, par rapport aux charges 2020, d'une valeur de CHF 135'000.-.

Selon le Service des Finances, qui a procédé à une analyse détaillée pour le budget 2021, le montant global diminue fortement par rapport au budget 2020 (CHF 272'300.-).

Ces imputations internes n'ont d'impact ni sur le résultat, ni sur la marge d'autofinancement.

Les imputations internes pour les intérêts sont réparties par rapport à la Valeur nette comptable des investissements estimés au 31 décembre 2021, c'est-à-dire la valeur des investissements au 31 décembre 2020 plus les dépenses 2021 budgétées moins les amortissements 2021 budgétés.

Le solde au bilan au 31 décembre 2021 estimé (y compris les investissements estimés de 2021) représente 5.39% du total de la valeur du patrimoine financier et administratif et 7.43% au 31 décembre 2020.

La moyenne de ces deux années, multipliée par le montant des intérêts des emprunts budgétés (CHF 499'400.-) donne un montant arrondi de CHF 32'050.-.

Compte imputation	Solde bilan 31.12.2021 supputé	% par rapport au total 2021	Imputation selon 2021	Solde bilan 31.12.2020	% par rapport au total 2020	Imputation selon 2020	Moyenne 20-21	arrondi
151.3909.00 Théâtre	731'226.80	0.90%	4'488.61	843'760.53	1.27%	6'338.36	5'413.49	5'450.00
460.3909.00 Égouts - Épuration	514'727.91	0.63%	3'159.64	141'432.46	0.21%	1'062.45	2'111.04	2'150.00
513.3909.00 Écoles primaires	28'703'567.62	35.28%	176'196.00	22'519'544.36	33.87%	169'167.54	172'681.77	172'700.00
526.3909.00 École secondaire	4'387'558.46	5.39%	26'932.90	4'937'812.83	7.43%	37'093.01	32'012.95	32'050.00
810.3909.00 Eau	2'296'383.04	2.82%	14'096.28	2'170'223.73	3.26%	16'302.79	15'199.53	15'200.00
220.4909.00 Produit imputation	44'722'310.16	54.97%	-224'873.43	35'867'239.39	53.95%	-229'964.14	-227'418.79	-227'550.00
Total	81'355'773.99	100%	-	66'480'013.30	100%	-	-	-

6- Police

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2017.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	4'147'973	761'393	-3'386'580
Comptes 2018	4'237'062	692'087	-3'544'975
Comptes 2019	4'110'781	697'842	-3'412'940
Budget 2020	4'198'970	706'300	-3'492'670
Budget 2021	4'249'780	608'450	-3'641'330
<i>Évolution 2020-21</i>	<i>+1.20%</i>	<i>-13.85%</i>	<i>+4.25%</i>

Le total des charges pour ce dicastère présente peu de variation entre les budgets 2020 et 2021 :

- les charges sont relativement stables CHF +50'810.- soit + 1.2 %

La partie des revenus, elle, fait surgir une différence plus importante entre les deux budgets :

- significative diminution des revenus CHF -97'850.-, soit – 13.85 %

Il est important de souligner que cette différence provient principalement du secteur 615 Sécurité publique, compte 615.4272.10 « Plan de mobilité », compte qui sera transféré dès janvier 2021 sur le secteur 110 Secrétariat du Service de la population, compte 110.2472.10.

Ci-dessous quelques remarques sur les principaux changements :

Patrouilleuses scolaires

612.3012.00 Traitements CHF + 8'250 (+9.60%)

A ce jour, les remplacements étaient effectués par les assistants de sécurité publique (ASP) au détriment d'autres missions. A l'avenir, le remplacement de patrouilleurs absents sera effectué par d'autres patrouilleurs.

612.3116.00 Achat d'équipements et de matériel spécialisé CHF + 4'500.- (+ 900%)

Cette augmentation considérable sur 2021, par rapport au budget 2020, dépend de deux facteurs. Tout d'abord, la fourniture de matériel pour les patrouilleurs subit un rattrapage d'environ 3 ans. Ensuite, l'équipe des patrouilleurs se voit également renforcée et par conséquent, de nouveaux équipements devront être achetés. Cela-dit, la dépense diminuera fortement l'année suivante car un plan pluriannuel incluant l'achat de nouveau matériel et le remplacement de l'existant est prévu.

613.3189.00 Prestations mandataires externes : CHF + 19'000.- (+32%)

La Municipalité confirme qu'il y a une augmentation des gens dans la rue la nuit ainsi qu'une augmentation croissante des incivilités, raison pour laquelle une augmentation au budget 2021 est demandée afin de garantir la surveillance nocturne des sites et bâtiments communaux.

615.3155.00 Entretien des véhicules, engins et accessoires : CHF + 2'000.- (+22%)

Cette augmentation est liée uniquement aux frais d'entretien du fourgon devenant de plus en plus vieillissant.

7- Sécurité Sociale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2017.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	19'671'941	689'073	-18'982'868
Comptes 2018	18'450'673	1'585'427	-16'865'246
Budget 2019	19'023'982	450'660	-18'573'322
Budget 2020	19'310'640	476'210	-18'834'430
Budget 2021	19'876'820	672'060	-19'204'760
<i>Évolution 2020-2021</i>	+2.93%	+41.13%	+1.97%

On constate que les charges augmentent de CHF 566'180.- (+2,93%) - Le compte 720.3515.05 "Facture sociale - acomptes" affiche à lui seul un accroissement de CHF 509'000.- ; soit (+3,919 %) en comparaison du budget 2020.

Les revenus sont en hausse de CHF 195'850.- (+41,13%) par rapport à ceux budgétés en 2020. On attribue ce bond principalement au transfert de certains comptes du dicastère "Instruction Publique et Cultes".

710 Accueil de l'enfance

Ce secteur affiche 51,57% (CHF 102'350.-) de charges supplémentaires par rapport au budget 2020 suite au transfert du compte "712.3011.00 Traitements" (y compris les charges inhérentes) et "712.3116.00 Matériel divers (jeux, etc.)" pour être plus en adéquation avec les services liés à l'enfance.

La progression croissante de projets encouragés par l'Office de l'enfance engendre un surplus de tâches administratives ; ce qui justifie l'augmentation de 20%. (+0,2 EPT) du taux d'occupation de la responsable administrative.

714 Centre aéré

L'augmentation des charges de CHF 11'700.- se justifie par l'ouverture d'une semaine supplémentaire du centre aéré au printemps et l'accroissement de sa capacité d'accueil de 25 à 30 places. De ce fait, la participation espérée des parents est aussi budgétée à la hausse (+ CHF 12'250.-).

715 Jeunesse - Charges : + CHF 379'320.- / Revenus : + CHF 182'550.-

Les charges transférées depuis certains comptes du secteur 561 "Préventions médicales et sociales" viennent s'ajouter à celles déjà existantes. On retrouve aussi l'augmentation de 20% du temps de travail de la "Conseillère en insertion professionnelle" (dont 1/3 refacturé au SPJ) (+0,14 EPT) pour assurer la continuité du développement et la diversification du dispositif Activ'Action.

Pour pallier les besoins signalés par les établissements scolaires et du nombre de familles en difficultés socioéducatives accompagnées sur les territoires de Gland, de l'AISE et l'AISGE, le taux d'activité de la Conseillère école-famille de Gland sera augmenté de 10% et un nouveau poste de Conseillère école-famille (0,6 ETP) sera créé. Ce dernier sera refacturé entièrement à l'AISE et à l'AISGE.

Le transfert du compte "Participation financière Conseillères écoles-familles AISE et AISGE » ; soit 2x CHF 84'200.- vient augmenter considérablement les revenus de ce secteur.

8. Services Industriels

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2017.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2017	3'383'630	3'418'248	34'618
Comptes 2018	2'461'034	2'464'207	3'173
Comptes 2019	2'598'665	2'568'969	-29'696
Budget 2020	3'003'000	2'999'950	-3'050
Budget 2021	3'238'000	3'334'950	96'950
Evolution 2020-21	+7.83%	+11.17%	

L'analyse du Budget 2021 des Services Industriels, montre une hausse sensible par comparaison avec 2020.

Il y a une augmentation concernant les honoraires d'analyses d'eau ; ceci est dû au fait qu'en 2019, les autorités cantonales informaient les communes qu'elles n'assureront plus les analyses d'autocontrôles des distributeurs d'eau à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette nouvelle a occasionné la recherche d'un laboratoire par le biais d'un appel d'offre et c'est le laboratoire du service de l'eau de la ville de Lausanne qui a remporté le marché.

Hormis le changement de laboratoire, il est aujourd'hui obligatoire de réaliser des analyses complémentaires et il est recommandé d'accroître le nombre de contrôles. Dès lors, les douches publiques sont dorénavant contrôlées et la présence de chlorothalonil doit être identifiée (pas de présence dans nos sources). Ces mesures génèrent un dépassement de budget 2020, d'ores et déjà validé par la Municipalité et elles provoquent une mise à jour du budget 2021.

Il y a aussi une forte augmentation de l'attribution du fonds de réserve « eau » ceci est le résultat de tous les produits et toutes les charges des secteurs 810 et 815.

Il y a une augmentation de CHF 15'000.- pour l'entretien des bâtiments au compte SIDEMO, il s'agit de la station du Montant où ils ont dû réaliser le colmatage des fissures apparentes sur la dalle du bâtiment.

Pour ce même compte, concernant l'augmentation de l'entretien du matériel d'exploitation, il représente l'ensemble des organes dédiés au fonctionnement de la station du Montant. On y retrouve le système d'ozonation, les déshumidificateurs, etc., y compris l'ensemble du stock tel que les masques de protection ainsi que les filtres, les cartouches de déminéralisation, etc.

L'augmentation de CHF 45'000.- consiste en la modification de la télégestion, suite à l'abandon de la 2G et en changement du système d'exploitation informatique. Ces travaux sont inhérents aux modifications des lignes téléphoniques et des abonnements Swisscom.

Concernant le compte 822, Efficacités énergétiques & Énergies renouvelables principalement les comptes 822.3656.00 et 822.3818.00, il y a un effet « Safe Host ». Les recettes budgétées provenant des taxes pour les énergies renouvelables (compte 822.4342.00) sont estimées par la SEIC et tiennent compte du plan d'affaires de Safe Host. Les subventions pour « Efficacités énergétiques » (compte 822.3656.00) sont fixées par la Municipalité à 30% des taxes pour les énergies renouvelables, conformément aux années précédentes. L'attribution au fonds de réserve « Efficacités énergétiques » (compte 822.3818.00) est la résultante de tous les produits et toutes les charges du secteur 822 et est, par conséquent, impactée par la hausse escomptée des taxes en 2021.

Amendements

La COFIN propose d'amender les comptes suivants pour un montant total de CHF 218'100.-

Amendement 1 – Assistant(e) communication

110.3011.00 Traitements 603'100.- (anciennement 642'750.-)

Amendement 2 – Collaborateur(-trice) administratif(ve)

111.3011.00 Traitements 1'214'100.- (anciennement 1'264'150.-)

Amendement 3 - Bibliothécaire

150.3011.00 Traitements 394'750.- (anciennement 428'950.-)

Amendement 4 – Collaborateur(-trice) voirie

430.3011.00 Traitements 501'550.- (anciennement 571'750.-)

Amendement 5 – Location de portakabins à Mauverney

513.3163.00 Location de Portakabins Mauverney 0.- (anciennement 24'000.-)

Il n'est pas nécessaire d'étendre les amendements aux comptes de cotisations AVS-AI, caisse de pension, allocation familiales et assurances car ils seront techniquement réduits en fonction des non-engagements.

Conclusions

Toutes ces dernières années, les comptes ont débouché sur un résultat nettement meilleur que le budget, en grande partie suite à des rentrées fiscales non récurrentes. Contrairement aux dires de la Municipalité, les charges sont en progression et afin d'essayer d'en modérer l'augmentation, la COFIN pense qu'il faut faire preuve de prudence et donc restreindre les nouveaux engagements budgétés.

Par ailleurs, malgré la situation liée au COVID-19, la Municipalité table sur des revenus stables ; même si une reprise économique est prévue pour l'année prochaine, les économistes anticipent également une augmentation des faillites et en corollaire du chômage. Ces éléments vont influencer négativement les impôts sur les personnes physiques et morales qui forment le socle de nos revenus.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis N° 85 relatif au budget pour l'exercice 2021 tel qu'amendé et de prendre la décision suivante :

- accepter le budget de l'exercice 2021 de la ville de Gland, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent de dépenses de CHF 3'086'290.- et une marge d'autofinancement positive de CHF 2'690'100.-

Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler 1 ^{er} membre & rapporteur	Georges Grandjean Membre	Angelita Galvez Membre
Iulica Gorgoni Membre	Isabelle Wegmann Membre	Éric Dällenbach Membre
Rasul Mawjee Membre	Jérôme Frachebourg Membre	David Biemmi Membre

